



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement : administration centrale

Question écrite n° 41805

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le secrétaire d'État au logement sur les locaux occupés par les services administratifs de son administration centrale. Il souhaite connaître le nombre total de mètres carrés occupés, la surface moyenne par agent, ainsi que l'évaluation du coût par agent des loyers et charges de ces locaux administratifs.

Texte de la réponse

Le décret n° 2004-376 du 29 avril 2004 relatif aux attributions déléguées au secrétaire d'État au logement prévoit que pour l'exercice de ses attributions ce dernier « dispose de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, placée sous l'autorité conjointe du ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale et du ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer ». A ce titre, la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC) est la seule direction d'administration centrale placée sous l'autorité du secrétaire d'État au logement. Cette direction occupe des locaux situés dans la Grande Arche de la Défense (Hauts-de-Seine), locaux qui sont gérés dans leur intégralité par le ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer. Il semble difficile d'opérer une ventilation des surfaces occupées au profit de la seule DGUHC, notamment parce qu'il s'agit d'un immeuble de grande hauteur où un certain nombre d'espaces, tels que les infrastructures ou les locaux techniques, ne peut être réparti par direction. La réponse qui sera apportée à l'honorable parlementaire à sa question écrite n° 41794 du 22 juin 2004 par le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer intègrera les locaux occupés par la DGUHC. Les ratios donnés sont donc les mêmes pour les agents de cette direction placée sous l'autorité du secrétaire d'État au logement que pour les agents du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41805

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4622

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8489